

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD24

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

I. – À l’alinéa 33, après le mot :

« immobilier »,

insérer le mot :

« littoral ».

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 34 par le mot :

« littoral ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 35 après le mot :

« immobilier »,

insérer le mot :

« littoral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.